

COMMUNIQUE DE PRESSE – Bruxelles, 07/11/2016

L'Association belge des Institutions de Pensions, PensioPlus, s'inquiète de l'évolution possible du 2ème pilier pour les salariés telle que décrite dans la note de politique générale du Ministre des Pensions. Le Conseil national des Pensions a par ailleurs lui aussi exprimé ses préoccupations.

Si le Ministre des Pensions devait estimer que la pension complémentaire « volontaire » des salariés doit être traitée dans le cadre des relations individuelles ou collectives de travail, et donc directement liée au 2ème pilier professionnel, PensioPlus demanderait que cette proposition soit soumise au Conseil National du Travail pour avis.

PensioPlus estime que la pension individuelle « volontaire » des salariés n'est pas du ressort du 2ème pilier et interpelle le Ministre des Pensions quant au respect de la « spécificité » de chaque pilier de pension.

Aux besoins « individuels » de pensions, il faut apporter une réponse « individuelle » par le biais d'une pension complémentaire du 3ème pilier. Il s'agit par ailleurs de la définition générale appliquée par l'OCDE.

PensioPlus demande qu'une étude soit réalisée afin de recueillir les expériences d'autres pays confrontés à l'introduction d'un système similaire.

La pertinence de tels systèmes implémentés dans de nombreux pays d'Amérique latine et d'Europe orientale est d'ailleurs remise en question.

PensioPlus estime que:

1. Un 2ème pilier de pension fort, sécurisé et transparent est devenu une nécessité absolue pour un revenu de retraite « adéquat », en plus de la pension légale.
2. Stabilité et confiance de toutes les parties prenantes sont cruciales pour construire une pension complémentaire adéquate, dès lors qu'il s'agit d'un engagement à long terme. Tant les mécanismes de garantie que de sécurité existants font partie intégrante de cet engagement.

3. L'«accessibilité» et l'«approfondissement» du 2ème pilier doivent continuer à être promus parmi les priorités de la politique de l'emploi pour ancrer sa durabilité, tout en ne perdant pas de vue la nécessité d'un système simple, d'une information claire et de la maîtrise des coûts.

Pour les travailleurs indépendants qui ne sont pas en société, PensioPlus est convaincu qu'une extension du recours à la « pension complémentaire volontaire pour les indépendants » doit être étudiée plutôt que de créer de nouveaux mécanismes ou structures qui pourraient tomber hors du champ d'application de la LPCI.

Qui est PensioPlus?

Anciennement « Association Belge des Institutions de Pension », PensioPlus est l'organisation faitière des institutions de retraite professionnelle (IRP), appelées fonds de pension, et des organisateurs de plan de retraite complémentaire sectoriel. Les membres organisent des activités et/ou fournissent des services dans le cadre des pensions complémentaires du deuxième pilier, soit des pensions qui découlent d'un engagement collectif de pension lié à une activité économique et organisées par une entreprise, un groupe d'entreprises, un secteur ou une institution publique, au bénéfice des travailleurs, des indépendants ou du personnel contractuel dans le service public. Les membres effectifs de PensioPlus représentent plus d'un million d'affiliés actifs.

Plus d'infos : www.pensioplus.be

Contact presse

PensioPlus – Philip Neyt, Président : 0475 71 50 60